

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE

**COMMUNE DE WILLGOTTHEIM**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Lundi 29 avril 2024 à 20h00**

Sous la présidence de Mme Claudine HUCKERT, Maire

Date de convocation : 22.04.2024

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

**Membres présents** : HUCKERT Claudine, STERN Laurent, STERN Marie-Madeleine, KIEFFER Jean-Luc, LIENHART Éric, KOEBERLE Jean-Marc, CHRIST Fabienne, HERRMANN Charles, WERLER Christine, WEBER Denis, RUFFENACH Emmanuel, LUTZ Estelle, SPOHN Bruno

**Membres absents excusés** : STEINMETZ Fanny (procuration à WEBER Denis), WEISS Thierry (procuration à LUTZ Estelle)

Désignation du secrétaire de séance : STERN Marie-Madeleine

**1. Adoption du P.V. du 25.03.2024**

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve le P.V. à l'unanimité.

**2. Dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial**

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil que la Communauté de Communes du Kochersberg a adhéré en 2019 au dispositif départemental de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial qui vise à soutenir les projets d'habitat dans les immeubles présentant un caractère patrimonial avéré. Dans le cadre de ce dispositif, les aides départementales sont complétées par une aide de la communauté de communes et de la commune d'implantation du projet.

La Collectivité européenne d'Alsace (CEA) a adopté en 2023 un nouveau dispositif plus ambitieux avec notamment un plafond d'aide des projets qui pourra atteindre 40 000 € dans le cas où les collectivités du bloc local (communes / EPCI) adhèrent à ce nouveau dispositif.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 11 avril 2024, la Communauté de Communes du Kochersberg a décidé d'adhérer à cette démarche et d'adopter la convention-cadre de partenariat au titre du Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel entre la CEA et ses partenaires.

La convention passée avec la Collectivité Européenne d'Alsace prévoit que la Communauté de communes du Kochersberg et la Commune d'implantation du bâti compléteront cette aide à hauteur de 23,33%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à ce dispositif.

### **3. Tarifs de location de la mairie de Woellenheim**

Il arrive ponctuellement que la commune soit sollicitée pour louer la salle de la mairie de Woellenheim, notamment par des syndicats pour leurs assemblées générales. Afin de justifier le titre de recettes d'une location, il est nécessaire de fixer par délibération les tarifs de location.

Madame Fabienne Christ, maire déléguée, propose un tarif unique (hiver/été) de 50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce tarif.

### **4. Régularisation cadastrale de la rue du Rittweg**

Madame la Maire informe le conseil que plusieurs inexactitudes ont été constatées sur les plans du cadastre, notamment dans la rue du Rittweg qui y figure encore, selon les secteurs, soit en tant que « Rue dite Avenheimerpfad », soit en tant que « chemin d'exploitation », soit en tant que « rue ».

Elle propose que toute la voirie entre la rue des Tilleuls et la rue du Kochersberg soit classée en tant que voie communale et officiellement dénommée « rue du Rittweg » sur toute cette longueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de nommer « rue du Rittweg » toute la portion de voie entre la rue des Tilleuls et la rue du Kochersberg selon le plan annexé.
- Précise que le classement ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie qui restera ouverte à la circulation publique.
- Demande le classement de ce chemin dans les voies communales.
- Demande la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales.
- Charge le Maire de procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

### **5. Organisation des élections européennes du 09 juin 2024**

Les élus du Conseil municipal se sont répartis sur l'ensemble des créneaux de 8h à 18h pour les bureaux de vote de Willgottheim et Woellenheim.

### **6. Organisation des Olympiades**

Les Olympiades auront lieu du samedi 18 mai à 9h au dimanche 19 mai à 9h avec une proposition diversifiée de sport tout au long de ces 24 heures. Le programme a été défini avec les associations sportives : marche, musculation, tennis de table, yoga, cécifoot, handfauteuil, basket 3/3, pétanque, tournoi de pénalty, badminton de nuit, tournoi FIFA, balada au lever du soleil et petit déjeuner.

La communication de l'événement est en cours : publications Facebook (en particulier pour mettre en avant les sports les moins connus), flyers et bâches en cours d'impression, dossier presse ...

Un formulaire d'inscription a été mis en ligne pour gérer au mieux l'organisation de l'événement.

### **7. Divers**

Planning des événements à venir :

- 8 juin : Journée citoyenne (chantiers proposés : peinture / lasure, fabrication / restauration décoration, reprogrammation des luminaires, désherbage cimetières, ramassage des déchets...)

- 15 juin : Inauguration de la voie cyclable de Willgottheim à Oberhausbergen avec un repas pour tous les participants à Willgottheim organisé par l'ASW (football)
- 21 juin : Fête de la musique dans la cour de la mairie : déjà 3 groupes validés / restauration prise en charge par les Volants du Kochersberg (badminton)
- 13 juillet : Fête nationale organisée par l'ASW (football)
- 1<sup>er</sup> septembre : Terres en fête, fête paysanne et finale régionale du concours de labour, organisées sur les domaines des fermes Christ et Nonnenmacher à Woellenheim. 10 000 personnes sont attendues à cette occasion.

Chantier salle : L'étanchéité est faite. La charpente a pris du retard et sera posée la semaine prochaine.

Relamping école : le chantier de remplacement des anciens néons de l'école par de l'éclairage LED est terminé. Madame la Maire remercie tous les bénévoles qui ont contribué au relamping.

Maison des associations : les locataires actuels ont posé leur préavis pour quitter le logement, qui sera libre en juillet.

Prochain conseil municipal : 27 mai 2024